

Extrait du Registre aux
du Conseil d'Administration
Séance du mercredi 20 novembre 2024 à 17h45
Convocation du jeudi 14 novembre 2024

Séance ordinaire

Membres en exercice : 11
Présents : 09
Absents excusés représentés : 2
Absent : 0

Présidente de la séance, par délégation du Président : Mme SKOTAREK Karine, Vice-Présidente
Secrétaire de séance : Mme Pascaline VITELLARO

Etaient présents :

MMmes Alain MENSION - Karine SKOTAREK - Pierre LABBE – Claude DEFLANDRE - Pascaline VITELLARO - Marie-Louise LEMAIRE - Stéphanie LEMAIRE - Marie-Paule DELOFFRE - Jean-Michel FIRMIN.

Etaient absents excusés représentés :

MMmes Liliane DAQUET représentée par Karine SKOTAREK – Maryline MARLIERE représentée par Pascaline VITELLARO

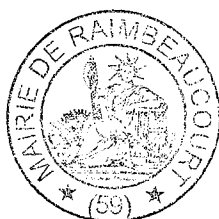
Objet : Révision du barème de l'aide extra légale.

Mme la Vice-Présidente propose aux administrateurs de réviser le barème de l'aide extra-légale à hauteur de 0,96 % avec effet au 1^{er} janvier 2025, comme suit :

Barème de l'aide extra-légale	Barème 2024	Proposition 2025
1	673,89 €	680,35 €
2	1 010,27 €	1 019,96 €
3	1 211,86 €	1 223,49 €
4	1 453,27 €	1 467,22 €
5	1 715,28 €	1 731,74 €
6	1 991,40 €	2 010,51 €
7	2 270,70 €	2 292,49 €
8	2 542,67 €	2 567,07 €
9	2 797,68 €	2 824,53 €

Adopté à l'unanimité.
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,
Mme Pascaline VITELLARO



Par délégation du Président,
Mme Karine SKOTAREK
Vice-Présidente du CCAS

Publiée sur le site internet le 28/11/2024